

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.29 Délibération pour le lancement du projet affichage municipal.doc

**L'an deux mille dix et le six avril,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 31 mars 2010
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS
Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
*Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL
Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT***

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les panneaux d'affichage communaux sont anciens et parfois très délabrés.

Aussi Monsieur le Maire souhaite t-il que le conseil municipal s'organise de manière à améliorer le système d'affichage dont dispose la commune pour ses différents documents.

Il souhaite ainsi qu'un panneau d'affichage de grande dimension soit installé à proximité immédiate de la mairie afin de recevoir les documents concernant la vie de la commune ainsi que celle de la communauté de communes, des documents officiels en provenance des instances de l'état, de la préfecture, ou relevant d'obligations légales d'affichage.

La réflexion est à conduire de la même manière pour les panneaux d'affichages répartis sur le territoire de la commune, en veillant à ce qu'ils puissent être réservés à l'affichage communal, et protégés.

Monsieur le Maire souhaite charger Monsieur l'adjoint à l'information/communication de conduire cette opération.

Monsieur l'adjoint à l'information/communication rendra compte de l'avancement de cette opération et des éventuelles difficultés rencontrées à M le Maire, puis en municipalité et au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ **Approuve le lancement de cette opération et le choix de Monsieur l'adjoint à l'information/communication pour la conduire.**
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**